



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8/04/2026

La France lance le PNA4 et le PNNS 5 : une ambition renforcée pour une alimentation saine, durable et accessible à tous, au service de la souveraineté alimentaire

Sous l'impulsion du Président de la République, la France organise à Lyon, du 5 au 7 avril 2026, le *One Health Summit*. Consacré à l'approche *One Health*, ce sommet vise à mieux prévenir les risques sanitaires en agissant à l'interface entre santé humaine, animale et environnementale. Dans un contexte d'intensification des risques et de fragmentation de l'action internationale, il réunit États, organisations internationales, scientifiques et acteurs économiques afin d'accélérer des réponses concrètes. Les travaux s'articulent autour de quatre priorités : maladies infectieuses, résistance aux antimicrobiens, systèmes alimentaires et pollutions. Dans ce cadre, la France annonce également des mesures nationales pour traduire cette approche dans ses politiques publiques.

À l'occasion du *One Health Summit*, le Gouvernement dévoile le **quatrième Programme national pour l'alimentation (PNA 4)** et le **cinquième Programme national nutrition santé (PNNS 5)** pour la période 2026-2030. Ces deux programmes, fruits d'une approche intégrée, visent à :

- mieux prévenir les maladies chroniques
- améliorer l'accès de tous à une alimentation saine, durable et de qualité
- et accompagner la transformation durable du système alimentaire, au service de notre souveraineté alimentaire, tout en réduisant les inégalités sociales et territoriales en nutrition.

Ces programmes constituent une **déclinaison opérationnelle de la *Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat* (SNANC)**, et traduisent une approche globale et transversale de l'alimentation, de la santé humaine et de l'environnement.

Des priorités communes pour transformer durablement les habitudes alimentaires

Les deux programmes partagent un socle d'actions ambitieux visant notamment à :

- **améliorer la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire**, en particulier en restauration collective et en grande distribution ;
- **renforcer l'information du consommateur**, notamment à travers les recommandations nutritionnelles et les dispositifs d'étiquetage ;

- **mieux protéger les enfants et les adolescents** face au marketing des produits trop gras, sucrés ou salés ;
- **réduire les inégalités sociales et territoriales** en matière d'alimentation et de nutrition.

Le PNA 4 : pour un système alimentaire de qualité, durable et résilient

Le **PNA 4** agit sur **l'ensemble du système alimentaire** pour accélérer la transition vers une alimentation saine et durable.

Ses priorités spécifiques portent notamment sur :

- le **renforcement des approvisionnements durables et de qualité** ;
- le soutien aux **projets alimentaires territoriaux (PAT)**, qui sont des leviers essentiels de structuration locale des systèmes alimentaires et de territorialisation de la souveraineté alimentaire ;
- la **réduction du gaspillage alimentaire** à toutes les étapes de la chaîne alimentaire.

Les priorités spécifiques du PNNS 5 : dénutrition, femmes enceintes, petite enfance et allaitement maternel, activité physique

Le **PNNS 5** renforce la politique de prévention en santé publique par la nutrition, en articulation étroite avec la *Stratégie nationale sport-santé 2025-2030*.

Au-delà des priorités fixées par la SNANC, le PNNS 5 met également l'accent sur :

- l'alimentation de la **femme enceinte**, de la **petite enfance** et la promotion de **l'allaitement maternel** ;
- la **lutte contre la dénutrition**, notamment chez les personnes âgées et les publics fragiles ;
- le développement de **l'activité physique et des mobilités actives** à tous les âges ;
- la réduction de la **sédentarité**, en particulier du temps passé devant les écrans.

Une gouvernance nationale, coordonnée et unifiée

Les deux programmes, qui déclinent la SNANC, sont pilotés dans un cadre interministériel, en articulation avec les autres stratégies nationales. Un comité de suivi associant l'ensemble des parties prenantes assurera le suivi régulier de leur mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs fixés.

Contacts presse :

Service presse d'Annie Genevard,
ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire
Mél : ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Service presse de Stéphanie Rist,
ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
Mél : presse-dgs@sante.gouv.fr